

ENVIRONNEMENT

GROUPE DES ÉLUS COMMUNISTES

**Conseil Régional
Réunion du 20 – 21 octobre 2011**

Mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre les marées vertes

Intervention de Gérard Lahellec

Monsieur le Président,

Mes cher(e)s collègues,

Ce rapport est la suite logique des orientations que le Conseil régional avait adoptées en février dernier.

Le plan de lutte contre les algues vertes se donnait pour objectif de tendre vers le niveau le plus bas en teneur de nitrates dans les eaux car les nitrates sont le seul paramètre tangible sur lequel on peut intervenir pour infléchir les proliférations que nous connaissons.

Pour autant, ne nous leurrions pas : les algues vertes ne sont pas un phénomène nouveau et si celles-ci sont une illustration visible d'un phénomène déjà repéré en Irlande en 1891 et provoquant une légitime inquiétude de la population, elles ne sont peut être pas le phénomène le plus inquiétant auquel nous sommes confrontés en matière de dégradation de notre environnement.

Il n'en demeure pas moins que nous devons nous en préoccuper pour tendre à juguler le phénomène et il est juste d'aborder la question sous l'angle de la prévention car c'est la bonne manière de s'attaquer aux causes du phénomène.

Le volet «prévention» qui nous est aujourd'hui présenté repose sur la mise en œuvre de contrats de territoire à très basses fuites d'azote, mis en place, dans un premier temps, dans deux baies: celle de la Lieue de Grève et de Saint Briec dont les problématiques sont d'ailleurs bien différentes.

Alors, on nous dira toujours que ce n'est pas assez ambitieux. Peut être... mais la dynamique est engagée et là est l'essentiel.

L'idée est également de sortir de la logique d'affrontement qui a mis à cran élus, associations, agriculteurs.

L'ensemble des acteurs ont su se parler, s'écouter et enfin avancer.

La responsabilité, le pragmatisme ont prévalu dans l'élaboration de ces projets de territoires sans jamais oublier la recherche d'exigences fortes.

Cet équilibre a été trouvé non sans mal car ces projets ont tout de même mobilisés l'ensemble des acteurs pendant de long mois.

Les premières réponses: la conversion des champs de maïs en prairie, la création de bocages capables d'absorber l'azote, la mutualisation des plans d'épandage voire la valorisation des déjections animales, etc.

Si, une baisse des revenus étaient constatés, des compensations financières pourraient être versées et c'est la meilleure preuve que les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) retrouvent leur raison d'être.

Aujourd'hui le temps est donc à l'action.

Mais, nous n'avancerons véritablement sur le sujet que si la cohérence est de mise entre les politiques publiques locales, nationales et européennes.

Or, nous n'en prenons pas le chemin. La loi de modernisation agricole en était déjà une illustration.

Plus récemment, on peut aussi s'interroger sur la cohérence des politiques poursuivies lorsqu'en matière réglementaire on modifie unilatéralement les règles d'épandage.

En tout cas et à tout le moins, la contradiction entre les actions menées par l'Etat en Région et l'Etat à Paris pose vraiment question.

Enfin, l'Union européenne, parfois très prompte à s'ériger en donneuse de leçons a, elle aussi, ses responsabilités.

Tandis que la volatilité s'installe dans la constitution des revenus des agriculteurs et dans un contexte caractérisé par des retournements brutaux des marchés agricoles, la

seule conditionnalité que préconise l'Europe à la redistribution des aides dans le cadre de la réforme de la PAC se borne à des considérations environnementales.

Une conditionnalité considérable et nouvelle certes, mais une conditionnalité qui ne règle pas la question de l'objectif structurel qui devrait être celui de l'agriculture : développer des productions vivrières en permettant aux agriculteurs de vivre des revenus de leur travail; ceci illustre aussi la compatibilité entre les mesures de «verdissement» envisagées et le libéralisme.

Pourtant, l'Europe serait bien inspirée de tirer un bilan lucide des dérégulations successives et revenir à la mise en place de mécanismes d'intervention et de soutien à l'activité productrice agricole.

Il y a lieu de soutenir à tous les niveaux et dans un même mouvement les ambitions de développement d'une agriculture agronomique de production, aménageuse du territoire, créatrice d'emploi.

Nous en avons un début d'illustration avec le rapport qui nous est présenté aujourd'hui!

Je vous remercie de votre attention.